

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du Jeudi 21 juin 2018

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, RICHARD Dominique, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DESORT Betty, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, DELAIN Danièle, MUTTE Sabine, AIT LASRI Auriane, BANSCH Steve, MAILLIOTTE J. Pierre, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, PONTIEU Laurent, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

Membres ayant donné pouvoir : MM. RICHARD Dominique (pouvoir à MICHON Jacques), MAILLIOTTE Jean Pierre (pouvoir à MORANTIN Brigitte), AIT LASRI Auriane (pouvoir à VEREZ Richard), DEQUIDT Jany (pouvoir à COUILLEZ Henri), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à BACHIRI Karim).

Membres absents : Mme MUTTE Sabine.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Le Conseil Municipal est appelé, en début de séance, à désigner un de ses membres pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Je propose monsieur Laurent Desmons.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 mai 2018

Monsieur le Président :

Des questions, remarques ?

Monsieur Desmons :

Sur le contenu ok, par contre j'en profite pour indiquer la vérité à monsieur Verez, page 18, nous n'avons pas voté contre sur cette motion, mais nous nous sommes abstenus. Je persiste sur ce que je vous ai indiqué par email la semaine dernière, non seulement cela fait preuve de mauvaise foi et c'est un mensonge qui n'est pas fait par omission. Sur le reste, rien à dire.

Monsieur le Président :

Je vais vous redire également ce que je vous ai dit par mail la semaine dernière monsieur Desmons, que comme vous êtes aussi là-dessus un spécialiste, je tiens compte de votre remarque. Un spécialiste pour le faire souvent et j'en ferai la démonstration la prochaine fois, notamment quand vous annoncez que c'est moi qui a déplacé le magasin Aldi. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas moi qui l'ai déplacé, vous faites la même chose.

Monsieur Verez :

Je n'ai pas répondu à votre mail parce que de toute façon, vous jouez sur les mots, il n'y a pas de souci, je pense que de toute façon votre positionnement était clair, vous avez refusé de voter une motion faite par les retraités de la CGT et non pas par la CGT. Je ne vais pas polémiquer.

Monsieur le Président :

Voilà cette mise au point étant faite, nous allons entamer ce conseil municipal.

Depuis notre dernier conseil municipal beaucoup d'initiatives se sont déroulées.

Dans le cadre de la fête du sport, le samedi 5 mai, a eu lieu un tournoi de pétanque avec une bonne participation de la population et des élus du groupe majoritaire.

Le lundi 7 mai, très bonne initiative de la commission culture avec la projection du film Lucie Aubrac, pas assez de public à notre goût, dommage !

Le 8 mai, la traditionnelle commémoration de la victoire de 1945 a rassemblé son public habituel. Le même jour l'US Mineur a organisé un tournoi au stade Gayant, alors que le jeudi de l'Ascension, le 10 mai, c'est l'AJP qui a organisé le sien.

Le samedi 12 mai, au lieu du dimanche, l'USM a tenu sa braderie annuelle avec le succès que l'on connaît.

Le soir à l'espace culturel Georges PRÊTRE, la pièce de théâtre, « Ah ! Annabelle », par l'atelier Théâtre a été particulièrement appréciée du public.

Le mercredi 16 mai, avec les participants au concours des jardins et façades fleuries, nous nous sommes rendus dans la Vallée de la Canche, pour une visite du musée de l'Abeille et de celui de la bataille d'Azincourt, très belle réussite.

Le jeudi 17 mai, nous avons accueilli une exposition sur les événements de « Mai 68 ».

Le vendredi 18 mai, 3 sites de notre commune ont pu accueillir la fête des voisins.

Le mardi 22 mai, avec monsieur Richard Verez, nous avons accompagné une équipe de jeunes du Centre Social qui a reçu, au Grand REX à Paris le « Clap de Bronze » dans leur catégorie pour une vidéo sur le thème « filmes-moi ton métier ». Bravo au Centre Social qui, une fois de plus, démontre tout l'intérêt et la diversité de son activité. Félicitations aux jeunes qui, avec des moyens limités, se sont mieux classés que des équipes avec des moyens professionnels. Cette remise de prix s'est déroulée devant 2 500 personnes.

Le samedi 26 mai, nouveau grand succès de la fête des mères, avec un public qui a particulièrement apprécié et le spectacle et le cadeau.

Le dimanche 27 mai, avec le bureau municipal, nous avons accueilli « les Sœurs du Prado » qui après 55 années de présence dans notre commune nous quitte pour rejoindre leur maison mère à Lyon.

A cette occasion, plusieurs sœurs qui ont séjourné dans notre commune avaient fait le voyage jusqu'à Waziers. Pour leur participation à la vie sociale de notre ville durant toute cette période, je leur ai remis, au titre de la congrégation, la médaille d'honneur de la ville et je leur ai offert le magnifique livre, très illustré sur l'histoire de l'Eglise Notre Dame des Mineurs que j'ai eu l'honneur de préfacer.

Le 31 mai, avec monsieur Dominique Richard, j'ai eu l'honneur également de procéder à la pose de la première pierre de la rénovation et de l'agrandissement du centre de VNF dans lequel va se trouver d'ici deux à trois ans le poste de commandement de tous les ouvrages de VNF Haut de France, avec une forte augmentation technologique. A terme, plus de 100 emplois existeront dans ce centre. Une fois de plus, notre commune a pu faire jouer son attractivité.

Le vendredi 1^{er} juin, nous avons organisé un intéressant débat sur les évènements de « Mai 68 ». En introduction, une petite dizaine d'habitants de notre commune a pu faire part, dans une vidéo, leur vécu de cette période.

Le samedi 2 juin, poursuite de la fête du sport avec les ateliers sportifs au Parc de Bernicourt avec une participation de plus de 250 enfants très souvent accompagnés des parents.

Le dimanche 3 juin, grosse journée, le matin avec la commémoration de la grève des mineurs de 1941, avec la participation appréciée de monsieur le sous-préfet.

L'après-midi visite au gala de la danse de salon.

Toujours l'après-midi, match décisif de l'équipe première de l'US Mineurs, qui par sa victoire monte en première division régionale honneur, niveau jamais atteint par une équipe Waziéroise. Félicitations au club qui, par ailleurs, a aussi d'autres bons résultats chez les jeunes.

Le samedi 9 juin au matin, immense succès du Trothatlon où, enfants et parents ont pu s'adonner à la course à pieds, à la natation et à la trottinette, toujours dans le cadre de la fête du sport. Matinée qui s'est terminée par un barbecue avec les anciens du Béguinage.

Dimanche 10 juin, la fête du sport continue avec le matin le Rallye des familles qui a permis aux participants de découvrir les mystères de notre commune.

L'après-midi, nouveau succès de la course cycliste.

Le dimanche 17 juin, la tentative de renouer avec les thés dansants, n'a pas eu le succès escompté. Nous analyserons et améliorerons notre proposition d'autant que les participants ont apprécié cette initiative.

Le mardi 19 juin, la réunion conférence sur les compteurs « Linky » a été particulièrement appréciée des participants, elle conduira à la motion qui vous est proposée tout à l'heure.

Enfin ce matin, avec la coupe du monde de football des scolaires, qui a réuni près de 320 grands, maternelles et CP, après avoir participé à 11 ateliers, nos champions en herbe ont pu apprécier un pique-nique et sont repartis chez eux avec un ballon chacun.

Bravo et merci au personnel communal, à l'excellent travail réalisé par tous nos encadrants, moniteurs de sport, maitres nageurs, et animateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce soit une véritable réussite comme ils l'ont fait d'ailleurs tous pour la fête du sport.

Activités particulièrement intenses que nous devons à l'engagement important des élus de la majorité que je tiens ici à féliciter globalement.

Démission d'un adjoint

Monsieur le Président :

J'ai reçu la démission de Monsieur Gilles HUMERY de ses fonctions d'adjoint au maire pour des raisons personnelles.

Monsieur HUMERY restera conseiller municipal dans le groupe majoritaire.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Président :

Suite à la démission de Monsieur Gilles HUMERY du poste de 4^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, il vous est proposé de porter à 7 le nombre de postes d'adjoints en attendant le mois de septembre.

Vote à main levée.

Adopté à la majorité, abstention du groupe d'opposition.

Jury criminel : Constitution de la liste préparatoire de jurés pour l'année 2019

Monsieur le Président :

Pour l'année 2019, 6 personnes inscrites sur les listes électorales de la Commune de Waziers sont appelées à figurer sur la liste du Jury Criminel, cependant nous devons effectuer le tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 18 personnes.

Le tirage au sort est effectué électroniquement par le logiciel élections.

Monsieur Himeur et monsieur Verez vont se rendre au service urbanisme – élections pour le tirage au sort.

Liste préparatoire des jurés titulaires pour la session de l'année 2019 :

CARLIER Amélie

WLODARCZYK Jeannine

DEMOULIN Jean Claude

DUCATILLION Jonathan

LETURCQ Jacques

BUTRUILLE Marie José

Liste spéciale des jurés suppléants pour la session de l'année 2019

DEVAGNY Kevin

DELAVIER Betty

DEQUIDT Jean Louis

DUFLOS Guy

GERNING Guy

HERAUT Philippe

HUMERY Jean Michel

KAPOLA Jérémy

LAQUAY Ludovic

MARTIN Marie Claire

PILIA Giovanni

WATTEAU Matthieu

Délégation à des agents communaux dans le cadre de la représentation en justice

Monsieur le Président :

Pour pouvoir déposer plainte, etc, il faut que nos agents communaux soient désignés pour le faire. Jusque maintenant il s'agissait de monsieur Jean Luc Leclercq et de monsieur Denis Lecomte, on vous propose que ce soit monsieur Denis Lecomte et monsieur Bruno Detrez qui soient habilités à se constituer partie civile.

Adopté à l'unanimité.

Désignation des délégués siégeant au Comité Technique

Monsieur le Président :

Il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Je vous rappelle que ce sont des listes bloquées, que chacun peut proposer, et c'est le résultat le plus fort qui l'emporte. Cela se passe à bulletins secrets.

Pour l'instant je n'ai reçu qu'une liste.

Monsieur Desmons :

Petite remarque pendant que vous récupérez la liste, si vous étiez prêt à laisser une personne sur les 5 de la majorité à l'opposition, nous aurions voté sans problème, suite à ce que nous avons expliqué au mois de mai.

Monsieur le Président :

Et suite à ce que l'on vous a expliqué, voici la liste que nous présentons :

TITULAIRES :

Jacques MICHON

Dominique RICHARD

Richard VEREZ

Louis CARLIER

Claudine PARNETZKI

SUPPLEANTS :

Betty DESORT

Auriane AIT LASRI

Abdelmalek HAMROUNI

Roger MASCARTE

Brigitte MORANTIN

Vous aurez deux bulletins, celui-ci et un bulletin blanc.

Nous allons désigner deux assesseurs, en principe les plus jeunes et si vous en êtes d'accord la prochaine fois je ferais les deux plus anciens :

- Monsieur Desmons,
- Monsieur Bansch.

Appel

Madame Mutte, vient d'appeler, elle est souffrante et ne sera pas présente au conseil.

Vous avez une façon d'écrire les choses.

Il y a eu 28 votants, 15 se sont prononcés pour la liste et 13 se sont abstenus.

C'est cela le résultat exact, vous êtes bien d'accord ?

Monsieur Desmons :

Certain on écrit contre sur le bulletin.

Monsieur le Président :

Ils ont tous écrit contre ?

Monsieur Desmons :

Non.

Monsieur le Président :

Donc vous ne pouvez pas mettre 13 contre.

Monsieur Desmons :

Oui, il y avait des blancs.

Monsieur le Président :

Vous voyez, la remarque que vous faisiez tout à l'heure elle se retourne contre vous maintenant.

Monsieur Desmons :

C'est un bon moyen de détourner l'attention des résultats, effectivement.

Monsieur le Président :

Ah non du tout, cela aurait normalement été 16, je sais qui sont les 16 sans aucun souci et je l'assume parfaitement.

Finances : Rapport sur les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Président :

Le rapport d'observations définitives ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 30 juin 2017, il appartient de présenter lors de la séance du conseil municipal du 21 juin 2018, un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre.

En introduction à ce rapport que j'ai bien évidemment fourni à tous les élus dans le cadre de la préparation de ce conseil municipal, je rappelle à la Chambre ce qu'est la ville de Waziers :

Il semble important de rappeler que la population de la commune de Waziers a les revenus les plus bas des 64 communes de l'arrondissement de Douai et que près de 64% de la population ne payent pas d'impôt sur le revenu.

Deux autres facteurs s'ajoutent à cela, le nombre de familles monoparentales et le nombre de couples ayant des enfants.

Données 2014	Nombre de familles	Pourcentage de familles	Moyenne des villes
Familles monoparentales	361	18.1 %	10,3 %
Couples sans enfant	572	28.7 %	46,3 %
Couples avec enfant(s)	1 062	53.2 %	43,4 %

Même remarque concernant la pyramide des âges.

Données 2014	Waziers : nombre habitants	% de la population	Moyenne des villes
Moins de 15 ans	1 789	23,9 %	18,3 %
15 - 29 ans	1 509	20,1 %	13,6 %
30 - 44 ans	1 335	17,8 %	18,8 %
45 - 59 ans	1 413	18,8 %	21,8 %
60 - 74 ans	873	11,6 %	17,6 %
75 ans et plus	539	7,2 %	8,9 %

Il y a donc nécessité pour la collectivité de s'investir fortement dans des politiques sociales qui permettent de compenser cette situation de précarité. C'est d'ailleurs l'objet de la dotation de solidarité urbaine et du classement, d'une partie non négligeable du territoire de la ville, en « quartiers prioritaires de la politique de la ville. »

C'est aussi cette situation qui conduit à un fort financement des associations investies dans le social.

C'est pour cela que les dotations d'Etat et notamment la DSU sont plus importantes en moyenne que dans les autres communes de la même strate. C'est d'ailleurs, je le répète, pour cela que sont faites la DSU et la DSR.

II) La qualité de l'information

Comme l'a indiqué la Chambre dans son rapport, nous avons poursuivi en 2017 et 2018 la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire très complet présentant les résultats comparatifs avec les budgets précédents ainsi que les perspectives des années à venir. Le Rapport d'Orientation 2018 sera joint à cette note qui en fera, souvent, référence.

III) Rappels à la réglementation

1) Les prestations en nature dont ont bénéficié les personnes publiques ou privées (article L. 2313-1 du CGCT)

Comme demandé par la chambre, avec les documents, compte administratif de l'année précédente et le budget 2017, les associations bénéficiant d'un avantage en nature ont été énumérées. En 2018, nous avons amélioré ces informations en détaillant les différents avantages en nature. (Relevés joints à cette note).

2) Les états du personnel

Là aussi, conformément à la demande de la Chambre, dès le CA 2017, nous avons renseigné les états du personnel

IV) Situation financière

La tenue de nos comptes a été effectuée avec la même fiabilité.

1) Les charges

Entre 2014 et 2017, nos dépenses totales de fonctionnement n'ont augmenté que de 0,27% et, entre 2016 et 2017, elles n'ont évolué que de 0,06%. Jusqu'en 2020, nous avons prévu de poursuivre la même politique de rigueur tout en maintenant nos services à la population.

• Les charges de personnel

Entre 2016 et 2017, nos dépenses de personnel ont augmenté de 164 954€ soit de 3,01%. Plusieurs raisons à cela, dès septembre, la fin des contrats aidés a pesé lourdement dans plusieurs secteurs, les départs en retraite, aux services techniques, à la piscine et au restaurant scolaire, avec des postes doublés pour la mise en route et les transmissions aux nouveaux responsables. Ajoutons à cela les augmentations de charges salariales, les reclassements, les avancements d'échelon et de grade, le reclassement des contractuels, le coût des élections (4 tours), les primes de licenciement pour inaptitude au travail et l'on comprend mieux le niveau atteint. Le retour à la normale et la suppression des Nouvelles Activités Péricolaires à compter de septembre 2018, nous permettent d'envisager la stabilisation de cette ligne budgétaire jusqu'en 2020.

- **Les subventions aux associations**

Subventions aux Associations							
Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	Prévision	Prévision	Prévision
CCAS	215 000 €	215 000 €	230 000 €	240 000 €	250 000 €	240 000 €	245 000 €
Subv. fonct. organ. droit privé	641 390 €	617 323 €	620 071 €	586 861 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
	856 390 €	832 323 €	850 071 €	826 861 €	850 000 €	840 000 €	845 000 €

Le tableau ci-dessus montre une légère diminution du montant total des subventions aux associations en 2017. Par contre, les bons résultats de nos clubs sportifs nous amènent à prévoir une augmentation pour les années à venir.

- **Les charges financières**

Les charges financières sont relativement stables et ont tendance à baisser. Les prévisions 2018/2020 sont faites sur des taux variables élevés pour une partie de nos emprunts. Elles seront à la baisse en 2018 à la vue des taux depuis le début de l'année.

2) **Les produits**

Nos recettes totales, en 2017, accusent une diminution de 30 553€, soit moins 0,27%. Pour 2018, le faible excédent antérieur reporté marquera une nouvelle diminution de nos ressources de l'ordre de 121 356€.

Ressources Propres, CAD et Dotations d'Etat							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	Prévision	Prévision	Prévision
Produits des services-Impôts et taxes	3 060 256	3 140 990	3 310 846	3 359 167	3 414 032	3 419 000	3 439 000
Ressources CAD	2 072 164	2 143 754	2 288 605	2 298 989	2 374 720	2 397 300	2 420 000
Dotations et participations de l'Etat	4 182 017	4 171 284	4 125 673	4 167 209	4 275 415	4 267 400	4 299 000

Nous avons été très prudents dans l'évaluation de nos recettes futures compte tenu des incertitudes sur la politique nationale en direction des collectivités.

3) **L'investissement**

Durant les années 2016 et 2017, nous n'avons procédé à aucun emprunt ce qui a permis de diminuer notre encours de la dette d'un montant de 1 871 000€, ramenant l'encours de la dette à 9 769 924€, alors que le contrôleur de la Chambre l'avait évalué à 11 723 000€.

- Le plan pluriannuel (dépendances recettes)

Plan pluriannuel d'investissement 2017-2020					
Art	Libellé	Serv.	2018	2019	2020
202	Frais de réalis. de docts urba	PLU	9 600,00 €	3 000,00 €	
212	travaux d'aménagement	Tra.am	18 400,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
2051	Frais logiciels informatiques	MAIRI	220,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
2111	Acquisition Terrains	GAYAN	170 000,00 €	25 000,00 €	
21311	Aménagements Hôtel de Ville	MAIRI	20 200,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
21312	Aménagements Ecoles	COOPER	52 588,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2183	Acq Mat Informatique	MAIRI	7 840,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
2184	Acq Matériel Bureaux	ADMIN	725,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2188	Acq Matériel Divers	Div.	45 710,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
2188	Acq Matériel écoles	ECOL	11 540,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
2188	Acq Matériel Resto scolaire	RESTO		50 000,00 €	50 000,00 €
21	Acq Matériel espaces verts	VERTS	750,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2188	Acq Matériel Musique	MUSIQ	580,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2188	Acq Matériel CHSCT	CHSCT	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2188	Acq Matériel Véhicules	VEHC		25 000,00 €	15 000,00 €
2188	Acq Matériel Sport	SPORT	940,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
213	Travaux Malbuisson	MALBU	30 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
2313	Trav Services Techniques	Tech.	31 700,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €
2313	Trav Installations sportives	GAYAN	16 310,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2313	Trav Aires jeux Marchette	MARCH	56 691,00 €		
2313	Trav Aires jeux Ht Terroir	HTERR	55 530,00 €		
2313	Trav Bâti. Accessibilité	ACCESS	74 887,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2313	Trav Ecoles-Provisions	COOPER	130 000,00 €	170 000,00 €	282 160,00 €
2313	Trav Salle repas population	RESTO	156 315,00 €	250 000,00 €	25 000,00 €
213-11	Trav -mairie	MAIRI	43 400,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
213	Trav dans Bâtim. municipaux	TRA	134 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
2313	Trav Cimetières	CIMET	26 396,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2315	Constr Voirie + Trottoirs	ENTR	147 500,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
1641	Remb. dette capital	DETTE	610 000,00 €	590 000,00 €	600 000,00 €
020	Dépenses Imprévues	ORIVE	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Total dépenses		1 886 822,00 €	1 681 000,00 €	1 535 160,00 €

Recettes estimées				
		2018	2019	2020
exc. Antérieur		91 478,00 €		
Produits de cession		237 100,00 €		
Remb. Prêts		160,00 €		
Subventions		92 000,00 €	53 000,00 €	
TLE/TA		25 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
FC TVA		65 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €
Autofinancement		899 514,00 €	1 083 000,00 €	1 200 160,00 €
Amortissement		176 570,00 €	160 000,00 €	145 000,00 €
Emprunt		300 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €
Total recettes		1 886 822,00 €	1 681 000,00 €	1 535 160,00 €

Sur ces trois années nous allons poursuivre notre désendettement en remboursant 1 100 000€ en ramenant l'encours de la dette à 8 669 924€. La Chambre avait évalué à 12 529 000€ l'encours de la dette en 2020.

4) L'évolution de notre capacité d'autofinancement

Besoin de financement				
	2017	2018	2019	2020
Epargne nette moins les Dépenses investissement hors dette	424 426 €	1 276 822 €	1 091 000 €	1 035 160 €
plus les Recettes d'investissement hors emprunt et produits de cession	98 760 €	1 349 722 €	1 381 000 €	1 435 160 €
Besoin de financement	-634 360 €	450 843 €	735 000 €	836 500 €

Le remboursement de la dette en capital au niveau de 1 021 000€ a épuisé la quasi-totalité de nos excédents antérieurs et plombé notre résultat en 2017. Nous l'avions prévu mais pas à cette hauteur.

Les prévisions 2018 à 2020 laissent entrevoir un retour à une capacité de financement positive. En résumé, les efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en 2017 que nous allons poursuivre jusqu'en 2020 nous rendent un peu de marge.

Nous avons aussi revu à la baisse nos ambitions en matière d'investissement en mettant l'accent sur du gros entretien.

Voilà le compte tenu du rapport que j'adresserai à la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport n'est pas soumis au vote comme le ROB, mais il prête à débat, donc vous avez la parole.

Monsieur Desmons :

C'est votre façon de voir les choses, comme vous l'avez dit, c'est déjà dans le DOB, nous nous sommes déjà exprimé sur le sujet donc on ne pourra pas refaire le match ce soir, surtout ce soir. Merci.

Monsieur le Président :

Bien, on prend acte.

Finances : Demande de garantie communale – Logements individuels du Vivier

Monsieur Mascarte :

Comme il a été évoqué lors de deux conseils municipaux, il a été question de suspendre notre garantie communale concernant les logements du Vivier. Je ne vais pas refaire l'historique parce que la réunion c'était très mal déroulée. Depuis Norévie a rencontré deux fois monsieur le Maire et les locataires des logements et apparemment Norévie a rendu sa copie. A partir de là, il est demandé à l'assemblée délibérante de la commune de WAZIERS d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 990 063 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°70982 constitué de 2 lignes du prêt.

Monsieur Desmons :

Pas trop de surprise mais une question, le projet c'est quoi ? Nous aurions aimé que cela soit détaillé en commission ? On note que la CAD n'est toujours pas sollicitée pour ce cautionnement, donc nous votons bien évidemment contre.

Monsieur le Président :

Je vais rectifier, quand vous dites encore une fois, la CAD n'a pas encore été sollicitée, c'est faux, elle a été sollicitée, il y a un débat actuellement, je vous l'ai encore expliqué en

commission des finances, il y a un débat à la CAD, ayant la compétence de la pierre, c'est-à-dire de tout ce qui concerne le logement, etc, nous avons officiellement demandé à la CAD qu'elle prenne en charge les garanties des emprunts des bailleurs sociaux. Ce n'est pas encore décidé, mais nous ne faiblirons pas, nous continuerons à faire cette demande.

Ceci étant dit, pourquoi nous garantissons les emprunts, parce que quand il y a des rénovations, bien évidemment le coût des emprunts est répercuté dans le loyer des gens, et la différence entre un emprunt garanti ou non est de 1 à 1,5 sur les taux d'intérêts.

Monsieur Desmons :

C'est une façon de présenter les choses effectivement, comme cela vous allez voir les habitants et vous leur dites, vous voyez c'est grâce à nous que les loyers n'augmentent pas, mais à l'inverse si un jour les bailleurs sociaux sont défaillants, nous avons 30 millions de garantie et là on ne parlera pas que de quelques euros et c'est tous les habitants, y compris ceux-là qui seront lésés. C'est pour cela que nous maintenons notre position.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, je ne suis jamais allé voir les habitants en leur disant si votre loyer n'a pas augmenté c'est grâce à la garantie. Donnez-moi un seul exemple où je l'ai fait, je le donne en information ici, quant aux risques, vous savez comme moi, il y a eu plein d'études faites, ces bailleurs sociaux ont un capital important qui sont les logements, et pour ceux sur notre commune, nous aurions vite fait de réquisitionner et vous le savez.

Donc je prends note.

Monsieur Bachiri :

Vous parlez des logements individuels ou ?

Monsieur le Président :

Individuels.

Monsieur Bachiri :

Donc les, entre guillemets, « dit les blocs », il n'y a rien de prévu à la rue de la Paix, sur le Vivier.

Monsieur le Président :

Pour l'instant non.

Monsieur Bachiri :

D'accord, ok. Dans l'esprit il y a quand même un quartier qui est intéressant à aller voir, et c'est Norévie qui l'a en charge, c'est la résidence les Treize, sur Cuincy, qui a été refaite de façon qualitative et cela donne une belle image. Est-ce que demain on peut imaginer, avec la Norévie, parce que l'on va amener un coup de propre sur les maisons individuelles, mais ces fameux blocs au milieu, sincèrement tout le monde, quand on y passe doit faire ce constat, c'est qu'il y a une image qui n'est vraiment pas belle quand on rentre dans le Vivier. Est-ce que demain on est capable de rediscuter avec Norévie sur ce projet des immeubles ?

Monsieur le Président :

Ce n'est pas : « est-ce que nous sommes capable de rediscuter ? », c'est que nous discutons avec Norévie, et actuellement Norévie travaille sur des bilans pour chaque partie de ces logements, pas seulement sur Waziers, mais sur l'ensemble de son patrimoine, parce que vous savez quand même, je vais me répéter également, la politique du nouveau gouvernement, de monsieur Macron, en matière de logements sociaux, est une politique défavorable pour les sociétés HLM. On leur a demandé de baisser leur loyer de 5€ parce que l'on va diminuer l'APL et les

Allocation Logement de 5€. On va donc le faire supporter au logement social. En plus, les subventions globales sur les logements sociaux ont considérablement baissées. A l'heure actuelle, la capacité d'entretien et de rénovation des logements est amputée d'à peu près un tiers sur les sociétés HLM. Elles sont donc en train de faire un bilan complet de l'état de leurs logements et qui nous sera vraisemblablement présenté d'ici la fin d'année.

Adopté à la majorité.

Finances : Subventions aux associations sportives

Madame Parnetzi :

Nous allons donner un acompte aux associations pour commencer leur saison en septembre. Nous allons prendre la subvention 2017 et nous allons donner 50%.

Clubs	Acompte à verser
US Mineurs	12 796.50 €
Aikido	221.00 €
Tennis	300.00 €
Natation Adulte	931.00 €
Natation Jeunes	2 304.00 €
GEA	434.50 €
WAB	649.00 €
Judo	2 502.00 €
AJP	919.00 €
Handball	1 484.00 €
Full-Force	1 926.50 €
Total	24 467.50 €

Monsieur le Président :

Des remarques, des observations ?

Monsieur Desmons :

Non, nous sommes ok sur cela. Par contre, j'ai une question parce que l'on parle des subventions, suite à la prise de parole de monsieur Mascarte en commission des finances, ce n'est pas une question piège, c'est juste pour que ce soit acté. Est-ce que vous pouvez nous rappeler le calendrier pour les associations non sportives, quand ont-elles reçu un courrier, jusque quand ont-elles pour déclarer, quand les contrôles et quand reçoivent-elles les subventions ?

Monsieur Mascarte :

Pour appuyer ce que je vous ai dit en commission des finances, je n'ai rien à cacher, étant donné que le courrier va partir, les associations auront jusqu'au 13 juillet pour fournir comme il se doit leurs justificatifs de compte, les délibérations d'assemblée générale, écriture du livre de compte et modification des statuts. Donc ces associations waziéroises non sportives devront les fournir avant le 13 juillet ainsi que les associations non waziéroises. Je laisse à madame Parnetzi le soin de gérer les associations sportives comme elle le fait d'habitude.

Monsieur Desmons :

Ma première question c'était est ce qu'elles ont reçu un courrier ? Et le 13 juillet, ça va peut-être les surprendre.

Monsieur Mascarte :

Le facsimilé du courrier a été transmis au secrétariat pour un départ théorique au 18 juin.

Adopté à l'unanimité.

Finances : Remboursement de frais

Monsieur Mascarte :

Lors du séjour à Malbuisson organisé par le Centre Social, Madame Humery a dû procéder à l'avance de frais de gasoil pour un montant de 29.65€.

Cela s'explique par le simple fait que la station de combustible qui travaille avec la ville était fermée le jour du retour.

Adopté à l'unanimité.

Affaires scolaires : Mise en place d'une garderie périscolaire – adoption du règlement intérieur

Affaires scolaires : Mise en place d'une garderie périscolaire – adoption des tarifs

Madame Morantin :

La Municipalité de Waziers souhaite mettre en place une garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Cette garderie sera située rue Francisco Ferrer, à l'ancienne école Lanoy pour le groupe scolaire Gambetta – Duclos. Cette garderie a été décidée suite au fait que les NAP sont terminées et suite à une demande du secteur.

C'est une année test, pour l'instant nous avons eu peu d'inscrit, une vingtaine, étant donné qu'il y a des critères très précis :

- il faut qu'ils fréquentent les deux écoles,
- il faut que les parents travaillent à deux, etc.

Les permanences ont lieu encore jusque la fin du mois de juin, le jeudi de 17 à 19h pour les inscriptions puisque l'on suppose que les parents qui travaillent ne peuvent pas venir pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Nous commencerons à vendre les tickets pour que les enfants puissent suivre cette garderie à partir de fin août, juste avant la rentrée scolaire.

Il s'agira de payer 3€ par plage horaire de 1h15.

Pourquoi ? Parce que c'est plus pratique comme cela, en fonction des horaires qui ont été décidés par les écoles, c'est assez folklorique, il faut que vous le sachiez. Chaque école a donc un début et une fin d'horaire différente, donc il a fallu jongler entre les deux écoles.

ECOLE MATERNELLE		ECOLE PRIMAIRE	
Horaire	Tarif	Horaire	Tarif
De 7h00 à 8h15	3 €	De 7h00 à 8h15	3 €
De 16h05 à 17h20	3 €	De 16h10 à 17h25	3 €
De 17h20 à 18h35	3 €	De 17h25 à 18h40	3 €

Pour les personnes extérieures à Waziers, il est proposé d'appliquer +25% du tarif Waziérois.

Nous espérons qu'à moins le quart, tous les enfants seront repartis et que toutes ces personnes qui se sont occupées des enfants pourront rentrer chez eux pour 19h.

Avez-vous des questions, des précisions ?

Monsieur Desmons :

Quelques remarques et questions effectivement.

Vous avez rappelé que c'était une expérimentation mais je remarque quand même du cafouillage. Je vais quand même revenir là-dessus.

Madame Morantin :

Je vous remercie, j'ai travaillé dessus et je ne trouve pas que ce soit du cafouillage.

Monsieur Desmons :

Déjà à la commission des finances qui a précédé le conseil du 3 mai où, en attendant l'arrivée de monsieur le Maire, on a eu tout d'abord une version, peut-être que la garderie serait à Guironnet, ensuite ça a été corrigé...

Madame Morantin :

Jamais ça n'a été dit à Guironnet monsieur Desmons, je suis désolée, ce n'est pas possible, il n'y a pas de locaux.

Monsieur Desmons :

Ça a été dit en commission.

Monsieur le Président :

C'est moi qui ai dit cela ?

Monsieur Desmons :

Non, c'est juste monsieur Mascarte qui a évoqué cette question-là.

Monsieur Mascarte :

Et ça a été rectifié le jour même.

Monsieur Desmons :

C'était rectifié une première fois par monsieur Verez, qui nous a dit que cela serait à...

Monsieur Mascarte :

Monsieur Desmons, je crois qu'un moment donné, on peut parler, l'erreur est humaine, mais apparemment vous êtes prêt à faire « caca » sur tout, désolé de vous parler tel que.

Monsieur Desmons :

Je ne l'ai pas dit le 3 mai, mais là je suis obligé de le dire parce qu'à l'époque le Président de groupe monsieur Verez, vous dit non ce n'est pas cela Roger, parce que vous vous connaissez bien, mais que l'on pourra scolariser partout et que le bus fera la navette. Après monsieur le maire est arrivé, vous étiez coincé dans un bouchon, et là vous expliquez votre version qui est celle que madame Morantin vient d'expliquer, que non il faut scolariser son enfant directement à Gambetta et cela nous a paru un peu surréaliste pour une nouveauté aussi importante.

Mais donc le cafouillage continu parce que le 3 mai, au dernier conseil municipal, nous faisons une remarque sur l'importance, selon nous, d'avoir deux tarifs différents, un pour les waziérois, un pour les extérieurs. Vous nous dites alors que vous n'y reviendrez pas pour les ALSH mais que vous ferez des propositions en septembre, c'est dans le PV d'ailleurs, pour la garderie périscolaire. On vous indique également que la rédaction réclamant les contrats de travail nous semble un peu fort, une attestation employeur devant suffire, pour préserver un peu de confidentialité sur la prise d'éléments du contrat de travail.

En fait, 4 jours après le conseil municipal du 3 mai, je reçois comme tous les parents concernés, une information et un règlement intérieur sur cette garderie avec un tarif indiqué, 3 Euros. En fait au conseil municipal dernier, le truc était prêt, imprimé, prêt à partir. C'était logique d'informer les parents rapidement, pas de problème, mais dans ce cas on aurait dû en parler au conseil municipal au mois de mai, voire même au mois de mars. Aujourd'hui on nous soumet le tarif, 3 Euros par tranche de 1h15, de toute façon on ne va pas le retoucher, les parents ont été informés de ça, par contre même si vous n'avez pas changé la formulation par une attestation

au lieu du contrat de travail, par contre vous avez ajouté 25% pour les extérieurs, et ça on approuve fortement.

Donc question sur ce sujet-là, qu'est ce qui vous a fait changer d'avis, car vous ne sembliez pas partant ?

Monsieur le Président :

Vous avez écrit votre intervention ? Alors qu'est-ce que j'ai dit à la réunion du 3 mai ? Est-ce que vous pouvez répéter cette partie-là ? J'ai dit que nous ferions des propositions en ce qui concernait les tarifs pour les extérieurs. On est bien d'accord ? J'ai dit on vous fera des propositions.

Monsieur Desmons :

Au mois de septembre.

Monsieur le Président :

Au mois de septembre, donc vous reconnaissez que nous avons réfléchi plus rapidement. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on s'est dit attendre le mois de septembre ce n'est pas sérieux, il faut que les gens aient les informations avant. Vous savez quand on met des choses en place monsieur Desmons, moi je ne suis pas comme ceux qui pensent qu'ils savent tout, qu'ils ont la science infuse, qu'ils savent que ce qu'ils vont faire, marche à chaque coup. Non, pas du tout, on peut réfléchir, on peut modifier, on peut avancer, et souvent vous nous reprochez le contraire, et là vous nous reprochez de l'avoir fait.

Comme je dis toujours monsieur Desmons, j'ai toujours 20 ans, mais avec 50 ans d'expérience, j'essaie de me servir du mieux possible de cette petite expérience pour essayer de prendre en compte les demandes qui me sont faites.

Madame Morantin :

Moi je voudrais quand même vous dire que c'est travaillé, on ne fait pas ça comme ça, on a mis du temps, on a étudié la question, on s'est trompé, j'avoue, je voulais que ce soit le même tarif pour tout le monde, on en a discuté, on nous a dit non pas de raison parce qu'il y a d'autres situations où l'on demande plus cher. Voilà on discute, je sais bien que cela a été vite distribué, mais nous il fallait que l'on inscrive, au mois de juillet il faut que l'on sache quel est le personnel qui va travailler au mois de septembre, les gens partent en vacances, la DRH n'est plus là, madame Leduc va partir, moi aussi, nous sommes obligés de tout mettre en place, donc il faut se dépêcher. On a réfléchi tout le monde dans son coin, dès que l'on avait une idée, on va faire autrement, on va changer ça.

Je crois que c'est de la recherche, je n'aime pas trop le mot cafouillage, ça fait un peu péjoratif, ça veut dire que l'on a fait un peu n'importe comment. Non, je vous demande de respecter le travail de madame Leduc et le mien, parce que je trouve que l'on a bien réfléchi, il y aura peut-être encore de modifications, on n'en sait rien, peut-être que cela n'ira pas comme ça et que l'on fera autrement, mais il ne fait absolument pas prendre ça avec de la désinvolture, c'est assez compliqué, on a essayé de voir toutes les possibilités. Maintenant, on va attendre et voir si ça marche ou pas.

Monsieur Desmons :

Je vous remercie de ces compléments, ce n'est pas sur le fond, c'est sur la forme, on est conseiller municipal et on se rend compte que l'on reçoit l'info après, voilà c'est tout.

Après j'avais des questions pratiques, je vais me positionner peut-être un peu plus comme parent que conseiller municipal, mais c'est des questions que beaucoup se posent et cela permet d'y répondre et qu'on soit ici les rapporteurs de ça.

Question pratique, la rédaction de la nouvelle version qui est dans le dossier par rapport à celle que nous avons reçu en tant que parents est plus claire, notamment avec l'article 3, mais on se pose tout de même des questions.

Faut-il s'inscrire à l'avance à des créneaux donnés pour toute l'année ou on achète les « tickets » et on les donne ?

Madame Morantin :

Lorsque les parents viennent pour s'inscrire, on leur explique le fonctionnement, c'est-à-dire que c'est à la carte. C'est très fluctuant, c'est variable, l'important c'est d'être inscrit, c'est ce que l'on dit aux parents, peut-être qu'ils n'en auront pas l'utilité, parce qu'il y a des gens qui sont postés, il y a des gens qui vont, malheureusement, perdre leur travail comme c'est assez courant, donc on inscrit et après on verra. C'est pour cela que je vous dis que c'est une expérience, non pas parce ce que nous ne savons pas forcément où l'on va, mais on va voir au fur et à mesure, on va re-moduler, on va retransformer, on va réadapter.

Monsieur Desmons :

Je pense qu'il faut encore plus faire passer l'information.

Madame Morantin :

Les parents viennent nous voir, on leur répond au cas par cas. Chaque cas est différent.

Monsieur Desmons :

Effectivement je pense qu'il y a beaucoup de parents qui hésitent parce qu'ils se disent pour le dossier tel qu'il a été envoyé, c'est tous les mardis, etc., il faut peut-être faire passer le message par les directeurs d'établissement.

Madame Morantin :

Non, c'est une ouverture sur 4 jours, après on fait comme on veut.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, les parents ont l'habitude quand ils ont des questions, ils viennent nous les poser. Ils n'attendent pas dans leur coin que ça tombe.

Il y a pleins de parents qui sont venus nous voir pour savoir comment cela fonctionne.

Certains nous ont dit, nous avons mis nos enfants à l'école, à l'extérieur de Waziers parce qu'il n'y avait pas de garderie.

Sur le plan financier, c'est pareil, ils ont l'habitude.

Beaucoup attendent d'avoir l'expérience du fonctionnement.

Ensuite, je vous fais quand même remarquer que ce n'est pas aussi simple que ça, parce que nous avons pris la décision d'être fluctuant et de ne pas imposer aux gens.

Cela nous posera des problèmes d'organisation et d'encadrement. On est obligé d'avoir momentanément un surencadrement pour rester dans les règles.

On a pris le pli de le faire pour rendre service à cette population.

Monsieur Desmons :

Je pense que les parents se disent cela ne peut pas être à la carte comme ça puisque ça nécessiterait du sur-encadrement.

Madame Morantin :

Mais vous savez monsieur Desmons, ils viennent, celui qui est intéressé va venir nous voir, c'est la moindre des choses, soit madame Leduc soit moi-même.

Monsieur Desmons :

J'ai une dernière remarque, même si une garderie est mieux que pas du tout, ce n'est pas un reproche ce que je vais dire, je vous sens un peu tendu, mais avec les finances de la ville il faut faire au mieux, mais en tout cas ce que l'on veut dire ce soir, c'est que l'on doit tous rester vigilant sur la question de la mixité sociale, et de ne pas risquer en cas de fort succès, bon ce

n'a pas l'air d'être le cas pour l'instant de la garderie, de voir tous les enfants dans les parents travaillent, sortis des autres écoles de la ville, et créer un déséquilibre.

Madame Morantin :

Justement ce n'est pas le cas non plus.

Monsieur le Président :

C'est de l'argumentation qui nous a été donnée par les directeurs d'écoles des deux autres groupes scolaires qui, bénéficient à d'autres titres, d'autres aides et qui ne trouvent pas drôle de les avoir. Dans la vie il faut être objectif, il faut dire moi dans certaine situation mon groupe scolaire bénéficie d'autres aides.

Très clairement, dans les gens qui sont inscrits pour l'instant, on est à peu près à 17, 18 inscriptions, nous n'avons qu'une seule famille qui était dans un autre groupe scolaire.

Madame Morantin :

Il y en a une de Joliot Curie et une de Guironnet. On n'a pas déshabillé Paul pour habiller Jacques.

Monsieur le Président :

On n'est pas dans cet objectif.

Monsieur Desmons :

Merci pour ces explications et ok.

Monsieur Mascarte :

Je voulais simplement vous rappeler monsieur Desmons, c'est que l'on ne fait pas la guerre des associations et encore moins la guerre des écoles.

Monsieur le Président :

Donc je suppose que les deux délibérations sont adoptées.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Création de postes

Monsieur le Président :

Les créations de postes sont faites au conseil municipal, les suppressions de postes doivent passer au CTP.

Effectivement on va créer des postes, mais les gens qui sont sur ces postes vont quitter d'autres postes qu'il faudra ensuite enlever, ou certains postes seront occupés par des gens qui ont eu des promotions.

Nous avons la création de postes pour des gens qui ont réussi leur concours, il s'agit des deux ETAPS, le troisième l'a loupé à pas grand-chose mais n'a pas eu le temps de préparation des deux autres, je pense qu'il l'aura l'année prochaine. Il s'agit à la piscine de Sylvain qui a eu son concours et au niveau sport de Jonathan Maubert, Walid le repassera dans deux ans, nous allons donc créer les deux postes.

Ensuite, la création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe, ce sont des gens qui ont eu des promotions de grade.

- ancien effectif 15

- nouvel effectif 17

La création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanent.

La création de trois emplois d'agent de maîtrise principal, permanent à temps complet.
La création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

La création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe, une ATSEM, en écoles maternelles.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/07/2018,
En septembre, nous regarderons avec le CTP les emplois qu'il y a à supprimer dans le cadre d'emploi.

Monsieur Desmons :

Du coup, c'est ce que vous venez d'expliquer, on ouvre les effectifs supplémentaires au conseil municipal mais on les ferme en CTP.

Monsieur le Président :

On reviendra au conseil municipal dessus après le CTP. Comme je vous le dis souvent ce n'est pas moi qui l'invente, c'est la réglementation publique.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Ce sont des contrats de 6 mois sur une période de 12 mois.

Ces emplois sont renouvelés tous les ans, puisqu'une fois que ces postes ont été utilisés, ils disparaissent, donc il faut les recréer. Ce ne sont pas des emplois en plus, c'est simplement pour pouvoir mettre sur ces emplois, des gens qui sont déjà sur des emplois que nous avons déjà créé la fois dernière. Il y aura des emplois à temps complets et des emplois à temps non complets, en général c'est le personnel de remplacement, c'est beaucoup pour les dames de services.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1^{er} alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

On va créer un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique en qualité d'aide ATSEM du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Pour assurer l'encadrement des écoles maternelles il faut recréer cet emploi pour un an. Après si les gens ont le diplôme d'ATSEM, là on créera un emploi permanent.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans le cadre de l'accompagnement à la restauration scolaire

Monsieur le Président :

On va recruter 16 postes d'adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 7h32/semaine. Il s'agit des gens qui encadrent les élèves dans nos restaurants scolaires et certains d'entre eux auront un complément pour la garderie selon les qualifications.

Monsieur Desmons :

Du coup ces 16 emplois précaires 7h32 de cette année qui se termine c'était quoi ?

Monsieur le Président :

L'année dernière ces emplois existaient puisqu'on avait déjà des animateurs des NAP qui faisaient l'encadrement des enfants durant la restauration scolaire. Ils cumulaient un emploi d'animation en NAP et un emploi d'animation d'encadrement au restaurant scolaire. Pour l'instant on crée des emplois pour la restauration scolaire qui dure un an aussi.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Adhésion de la collectivité de Waziers à la médiation préalable obligatoire (M.P.O)

Monsieur le Président :

Comme je l'ai expliqué à la commission des finances, c'est le centre de gestion qui a créé cette instance. C'est une instance intermédiaire entre les salariés, les collectivités, qui peuvent être demanderesse d'un côté et de l'autre et le tribunal administratif qui est chargé de tous les différends dans la fonction publique, sauf que bien évidemment souvent le tribunal ou les CAP sont engorgés de demandes et là il y aura une possibilité de négociation intermédiaire. C'est obligatoire.

Monsieur Desmons :

Comme vous l'avez dit la semaine dernière, il n'y a pas de surcoût pour la collectivité ?

Monsieur le Président :

Aucun.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme : Aliénation de parcelles au profit de Nord Aménagement Conseil dans le cadre du projet de l'aménagement du Rivage Gayant

Monsieur le Président :

Comme on l'a vu au dernier conseil municipal, vous m'avez autorisé à acheter toute une série de parcelles, à la CAD, à Maisons et Cités, ce qui a été fait.

Maintenant nous allons revendre à peu près 80% de ces parcelles à Nord Aménagement pour l'implantation de la ZAC du Rivage Gayant.

Nous allons vendre exactement 20 339 m² de terrain pour un total de 467 797 € soit 23 € le m² en sachant évidemment que nous les avons achetés à des prix différents mais que le prix où on les vend est légèrement supérieur.

Je vous signale qu'ALDI, que je n'ai pas déménagé là-bas, a déposé son dossier à la CDAC hier.

Pas de souci ?

Monsieur Desmons :

Si, ce projet lui-même. Votre rétention d'informations nous impose de nous abstenir. Pas de réunion de commission, je l'ai déjà dit plusieurs fois, on apprend des choses dans la presse, vous nous dites que vous devez garder tout cela secret, on ne peut pas se positionner aujourd'hui, on ne peut pas avoir d'avis éclairés, et en plus on n'est pas convaincu pas vos choix puisque l'on n'a pas eu toutes les infos, donc on s'abstient sur la vente à Nord Aménagement Conseil.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Votes contre ?

Adopté à la majorité.

Oui ? Je croyais que c'était en commun !

Monsieur Bachiri :

Non, on peut aussi prendre la parole individuellement. Juste une remarque, vous nous parliez de la CDAC, mais du coup la CDAC peut être aussi contestée du fait. Non mais aujourd'hui j'entends ce que vous nous dites, qu'ils sont intéressés pour aller à cet endroit-là, mais si la CDAC est contestée par LIDL, par ALDI pardon qui a fait son nouveau bâtiment, non c'est LIDL qui vient de faire son nouveau bâtiment. S'il conteste la CDAC, c'est possible.

Monsieur le Président :

LIDL ne peut contester qu'après la décision de la CDAC.

Monsieur Bachiri :

Il y a un avis, et derrière cet avis peut être contesté, et du coup cela peut faire trainer ce projet.

Monsieur le Président :

Comme LEROY MERLIN pouvait être contesté également après l'avis favorable de la CDAC.

Monsieur Bachiri :

Oui on est d'accord, mais entre LEROY MERLIN et CASTORAMA qui était également, entre guillemets, deux commerces qui pouvaient se contester, il y avait un écart hyper important et on ne rajoutait pas un LEROY MERLIN, on le déplaçait, ce n'est pas pareil.

Monsieur le Président :

On ne rajoute pas un ALDI, on déplace un ALDI.

Monsieur Bachiri :

Oui mais là face à un bâtiment qui vient de faire un gros investissement, c'est juste ma question. Du coup le projet peut être retardé.

Monsieur le Président :

Et si vous comparez avec LEROY MERLIN, c'est aussi le déplacement d'un magasin.

Monsieur Bachiri :

C'est vous qui comparez.

Monsieur le Président :

Vous dites LEROY MERLIN c'est un déplacement, ALDI ce n'est pas un magasin nouveau, c'est un déplacement de magasin.

Monsieur Bachiri :

Oui mais ce que je veux dire c'est qu'entre deux il doit y avoir 3 ou 400 mètres et sur l'investissement qui a été fait,

Monsieur le président :

Cela ne change rien, pourquoi ?

Je l'ai déjà dit, je vais le répéter, c'est l'argument de monsieur Chéreau, je le connais parfaitement. Sauf que, mettons-nous bien d'accord, ALDI existait déjà sur le territoire et dans le périmètre de réflexion de LIDL quand il s'est implanté, et déplacé, et donc le déplacement de ALDI à cet endroit, n'amène pas une concurrence supplémentaire, il amène une concurrence différente et pour les recours c'est important.

Monsieur Bachiri :

Quand on est dans le commerce, on parle bien de zone de chalandises, et il va y avoir sur cette zone le même public.

Monsieur le président :

Oui mais c'est la même zone de chalandises qu'avant. Comme vous le savez cette zone ne se fait pas sur 300 m², elle se fait sur 1,5 kms ou 2,5 kms, donc ça ne change pas.

Monsieur Bachiri :

Ce qui va changer quand même pour ces deux enseignes c'est qu'il y a un fort passage, qu'il ne faut pas négliger, donc on peut comprendre qu'un moment donné on se sent isolé et que l'on veuille sortir de là pour aller vers une nouvelle ouverture, cela s'entend, mais l'idée même d'avoir deux commerces à 400 m près.

Monsieur le Président :

Comme avant.

Monsieur Bachiri :

Ce n'est pas pareil monsieur le Maire. Vous êtes enclavé dans une ville.

Monsieur le Président :

Vous êtes extraordinaire. On va reprendre l'histoire.

Monsieur Bachiri :

Je termine monsieur le Maire et je vous rends la parole. Ils étaient tous les deux l'un à côté de l'autre, sauf que maintenant on a un commerce qui est enclavé qui lui veut en sortir et un bâtiment flambant neuf qui a à peine 6 mois. On va revenir juste à la remarque initiale, par rapport à cette CDAC qui peut être contestée, est ce que l'on n'a pas peur de partir dans une procédure qui pourrait faire trainer le nouveau Rivage Gayant. C'est juste ma crainte. C'était juste une remarque que je faisais, vous me parlez de monsieur Chéreau, je ne vois pas.

Monsieur le Président :

Parce que vous prenez la même argumentation.

Monsieur Desmons :

J'ai une simple question, je n'ai jamais dit que vous aviez déménagé le ALDI d'un endroit à un autre. Je vais poser la question autrement.

Quel est l'intérêt pour les habitants ?

Monsieur le Président :

Il y a quelqu'un qui a le waziérois ? Il serait intéressant de reprendre...

Monsieur Desmons :

Attendez ma question. Quel est l'intérêt pour les habitants et pour la mairie d'avoir ALDI qui va à cet endroit-là ? Il s'en allait de toute façon, donc les habitants de la rue Facon ou de la route de Tournai ou de la rue des Frères Martel, ils perdaient leur magasin quoi qu'il arrive. Ceux de l'autre côté ont le LIDL pas très loin.

Qu'est ce qui structure l'avenir de Waziers à cet endroit-là de remettre un magasin ALDI ? C'était peut-être autre chose qu'il fallait faire. C'est simplement cela que l'on dit, et ça vous avez peut-être bien réfléchi, vous avez peut-être trouvé personne d'autre qui voulait venir là, cela m'étonnerait, c'est un endroit stratégique, et donc le ALDI me paraît, avec les différents arguments que l'on vient d'évoquer, un choix incompréhensible.

Monsieur le président :

J'ai bien compris, c'est le même type de question que j'ai souvent, donc je ne vais pas m'étendre. Vous comprendrez d'ici 1 an 1/2, 2 ans un certain nombre de choses, que vous soyez d'accord ou pas ! Il y a des choses qui se discutent en ce moment que vous ne saurez pas. Parce que ce sont des choses complexes et vous le savez bien, donc je ne vous en dirais pas plus. Par contre, je rappelle la genèse de tout cela, LIDL était implanté à l'emplacement actuel du DRIVE LECLERC, et il était là avant ALDI. ALDI est venu s'implanter, LIDL n'a pas fait de recours sur l'implantation d'ALDI à quelque centaine de mètres de lui. Il n'y a pas eu cette démarche. LIDL est parti ailleurs pour s'agrandir, et, maintenant, parce que ALDI voudrait se reconfigurer vous dites, LIDL va faire un appel. Cela ne se passe tout à fait comme cela entre eux, et vous le savez certainement. Il y a eu des choses de faites sur Douai, de la même nature, où personne n'a bronché, boulevard Bréguet par exemple.

La CDAC va prendre sa décision, mais je vous dis sur quoi les recours se font. Nous sommes sur une zone de chalandises qui est identique à celle d'avant, il n'y a pas un magasin en plus, il y a une différence de composantes des magasins et même les recours seront très compliqués à faire.

Monsieur Mascarte :

Je voulais rajouter une chose également monsieur Desmons, on l'a évoqué à la commission des finances, ne rendez pas la commune responsable de la désertification des commerces dans certain quartier, vous faites trop de sous-entendus par rapport à ça.

Monsieur le Président :

Donc j'ai bien compris que vous vous absteniez.
Cette délibération est donc adoptée à la majorité.

Non je suis un peu troublé, je crois que je vais faire comme Macron, je vais demander qu'au début des réunions, que tout le monde dépose son portable dans une boîte pour la bonne tenue des réunions. Ceux qui sont concernés comprendront ce que je viens de dire.

Urbanisme : Instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Président :

Jusqu'à maintenant, l'instruction de nos autorisations d'urbanisme était effectuée par la ville de Sin le Noble avec laquelle nous avons un accord.

Le maire de Sin le Noble me fait part de sa difficulté à pouvoir continuer à le faire parce que cela l'engagerait à employer du personnel supplémentaire, et donc bien évidemment à ne plus pouvoir tenir les prix qui nous sont faits.

Nous avons fait le choix de partir ailleurs, à Douai, ou à la CAD.

Etude faite, nous avons comparé avec des cabinets d'urbanisme et on vous propose de confier l'instruction de nos autorisations d'urbanisme au cabinet URBADS situé à Roost Warendin.

Monsieur Desmons :

Du coup vous privilégiez un privé plutôt qu'une collectivité pour le prix, c'est ça ?
Vous avez consulté Douai et la CAD, on pourrait avoir un ordre d'idée sur les tarifs ? Ils étaient 3 fois plus cher, 2 fois plus cher ?

Monsieur le Président :

Douai ne pouvait plus prendre non plus et à la CAD on connaît le prix, 19 000 €.

Monsieur Desmons :

Pour exactement les mêmes prestations et les dépassements. Là les demi-journées à la mairie c'est tout de suite 400 €.

Monsieur le Président :

C'est très rare. Les quelques documents les plus importants que nous aurons à instruire, je pense à la zone du Bas Terroir, le plus gros travail sera fait par la CAD.

Adopté à l'unanimité.

Recensement : désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement

Monsieur le Président :

Il nous faut désigner un coordinateur pour ce recensement et on vous propose de confier cette responsabilité à madame Isabelle Wattelet.

Adopté à l'unanimité.

Marchés publics : Attribution de l'accord cadre de travaux de signalisation routière horizontale

Monsieur le Président :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 mai 2018.
Après présentation du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société T2E de Saint Laurent Blangy.

Délivrance et reprise des concessions funéraires

Monsieur le Président :

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué au Maire la compétence visant à prononcer la délivrance et la reprise des concessions funéraires.

Je présente donc à l'assemblée délibérante les décisions prises en application de cette délégation du 01 janvier au 31 mai 2018.

Compteur communicant « Linky »

Monsieur Verez :

La société ENEDIS (ERDF) annonce que les compteurs électriques de nos habitations allaient être retirés et remplacés par des compteurs communicants de type « LINKY ».

Ils constituent des ouvrages de basse tension du réseau public de distribution et sont affectés au service public de distribution d'électricité.

De plus, selon le code de l'énergie, ils sont la propriété des collectivités publiques.

La compétence d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution a été transférée par la commune à un établissement public (ERDF), et ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à l'établissement public des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Aujourd'hui, les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur remplacement par des compteurs « communicants » est discutable, Car, il est possible depuis longtemps de signaler au fournisseur, par téléphone ou par le web, la consommation réelle affichée sur l'appareil, de façon à éviter toute surfacturation. La mise à disposition des biens, et notamment des compteurs électriques, n'entraîne pas automatiquement le transfert de la propriété de ces biens, appartenant à la commune. La décision de remplacer le matériel existant par un compteur communicant n'a pas, par sa nature et sa portée, le caractère d'une décision de gestion. En cas de désaffectation d'un bien mis à la disposition, la commune conserve l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien, La destruction, l'élimination ou le recyclage des appareils électriques existants implique leur aliénation, ce qui suppose une décision préalable de déclassement par le propriétaire, ici, la commune.

La ville risque fort d'être poursuivie en justice suite à des différents dommages causés par les nouveaux compteurs « LINKY ».

Les compagnies d'assurance pourraient exclure, de leurs garanties, la prise en charge de la responsabilité civile des dommages matériels causés : incendie, détériorations d'appareil, dommages liés aux ondes électromagnétiques...

L'installation de ces nouveaux matériels permettra aux opérateurs de recueillir de nombreuses informations sur la vie privée des usagers, et sans possibilité de négociation de la part des habitants.

Le coût d'implantation des compteurs « LINKY » est réputé gratuit alors que le client paiera la facture ultérieurement (démarche dénoncée par la Cour des Comptes),

L'économie d'énergie, prévue en faveur des clients, est fortement contestable.

Le conseil municipal, décide

- De refuser le déclassement des compteurs d'électricité existants,
- D'interdire leurs éliminations et leurs remplacements par les compteurs « LINKY », sans le consentement préalable de la commune et de la décision de désaffectation de la part du conseil municipal, sauf accord explicite des abonnés,
- D'appliquer le principe de précaution (contraintes, dangers et risques) en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques et, tout ceci, dans l'attente de résultats plus probants.

Effectivement, on a pu organiser, à la demande d'un bon nombre de waziérois, une réunion publique le 19. On s'était attaché à essayer d'être le plus objectif possible, sur les recherches que l'on pouvait faire sur les compteurs « LINKY » notamment la santé, l'économie, et aussi le devenir de ce qui reste d'ERDF aujourd'hui ENEDIS, et on s'est aperçu que le dossier que nous avons travaillé avec plusieurs élus était quand même assez conséquent. On s'est attaché à prendre les conseils d'une association, qui a organisé avec nous cette réunion, qui fut très très instructive, qui motive d'autant plus aujourd'hui notre décision.

Donc il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette motion.

Monsieur le président :

Vous aviez d'ailleurs des représentants de votre groupe au débat, ils ont dû vous expliquer un petit peu le débat.

Effectivement avec cette délibération et l'arrêté municipal qui va suivre, l'idée n'est pas de prendre une décision unilatérale et d'interdire toute pose de compteur, mais de laisser un choix aux habitants, sauf qu'à partir de là il sera à leur risques et périls.

Vous verrez la semaine prochaine sur le site de la mairie, on conseillera aussi aux gens qui refuse l'installation de ce compteur, d'adresser un courrier recommandé à la fois à ENEDIS et à la mairie puisque propriétaire des compteurs pour se garantir à l'avenir de tout ce qui pourrait se passer parce que bien évidemment il y a des implantations sauvages, ces compteurs ne sont pas mis en place par des salariés d'ENEDIS mais par des entreprises extérieures. La formation dure environ 15 jours, ce qui explique aussi quelques désagréments au niveau du fonctionnement.

Monsieur Desmons :

Oui, on était déjà nombreux à être convaincu à titre personnel, les uns pour les ondes, les autres pour les méthodes brutales des installateurs, donc on est ok pour que la mairie joue son rôle de gardien et que les gens se sentent moins seuls quand ils veulent batailler. Donc ok pour nous.

Monsieur le Président :

En ce qui concerne les locataires c'est identique puisque l'abonnement est fait au nom du locataire. On l'expliquera sur le site, que l'on soit locataire, propriétaire c'est nous qui payons la location du compteur, et en le louant, on en a la responsabilité.

Monsieur Bachiri :

Moi deux remarques.

Effectivement j'étais présent et la personne qui a présenté cela était plutôt assez professionnelle, elle a pu donner un avis éclairé, mais j'ai deux remarques à faire.

La première, d'abord la Voix du Nord de demain, qui va paraître, c'était payant 1€.

Ce n'est pas expliqué, c'est pour cela que je dis cela en fait.

Juste je rebondis par rapport au rapport, quand on regarde la tranche de personnes de 60 à 74 ans donc 873 personnes et 75 ans et plus 539 personnes vulnérables pour le coup, avec les méthodes de « voyous », comment ces gens-là on pourrait aller vers eux, les préserver, parce que ces gens-là ils n'ont pas internet, ils n'ont pas facebook, et ils sont vulnérables.

Qu'est-ce que l'on pourrait imaginer pour être certain de toucher tout le monde ?

Monsieur le Président :

Une réponse en deux temps.

Pour les habitants vulnérables, on va essayer de communiquer par papier, de leur donner un maximum d'informations tout en sachant que bien évidemment quand une telle bagarre est menée dans une ville, ENEDIS fait machine arrière et fait attention aux méthodes qu'il emploie. C'est fait aussi pour ça, pour leur dire attention on est là, vous ne ferez pas ce que vous voudrez. Ils reculent, on a eu l'expérience dans d'autres villes.

Le journaliste de la Voix du Nord, m'a appelé, le lendemain matin pour savoir ce que je pensais de l'association.

Je lui ai répondu que ce qui m'intéressait c'était de dire ce que je pensais du débat et non pas de l'association qui était un support.

Mais vous voyez comment la Voix du Nord a arrangé cela.

J'ai moi-même dit à l'animateur du débat que je ne partageais pas la manière dont il a apostrophé le journaliste, mais j'ai aussi dit au journaliste que je ne partageais pas sa réponse car ce n'était pas lui qui était visé mais le patron de la Voix du Nord.

Manifestement, ce n'était pas cela qui l'intéressait.

J'ai attiré l'attention du journaliste pour lui faire remarquer qu'il devait être prudent car quelques jours plus tard nous pourrions voir apparaître dans la Voix du Nord des pages complètes de publicité pour promouvoir les compteurs Linky.

Je lui ai demandé pourquoi un tel acharnement vis-à-vis de cette association.

Le journaliste m'a répondu « ce sont des complotistes ».

Je n'ai pas vu l'article sur internet mais j'ai refusé de participer à cette attaque contre cette association.

Adopté à l'unanimité.

Information : Concertation préalable ZAC II du Bas Terroir

Monsieur le Président :

Par délibération en date du 18 mai 2018 et en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, en collaboration avec la commune de Waziers, a décidé une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet d'une Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique d'une quinzaine d'hectares, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A cet effet, un dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations seront mis à disposition du public du 20 juin au 20 août 2018 en mairie de Waziers aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Une réunion publique se tiendra en mairie de Waziers le jeudi 28 juin 2018 à 18h30 en collaboration avec la CAD.

Voyage des Anciens

Madame Desort :

Une sortie pour les Anciens est programmée le 04 octobre 2018.

Le matin : 10h visite de la distillerie du genièvre artisanal 1812

Le midi : repas et thé dansant à la guinguette de Tilques

- Tarif waziérois : 25 €
- Tarif extérieur : 30 €

Régie des activités culturelles : Adoption de tarifs

Madame Morantin :

Dans le cadre des journées du Patrimoine qui aura lieu en septembre, vous aurez l'agenda culturel fin août pour que vous puissiez venir vous inscrire, mais comme dirait monsieur Desmons, on cafouille un peu, on n'a pas encore vraiment fixé le lieu.

Ah oui, je n'ai pas aimé, je ne vous en veux pas mais je n'ai pas aimé, mais nous avons fixé les tarifs comme suit :

- Tarif waziérois : 25 €
- Tarif extérieur : 30 €

Adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-De souscrire un contrat de maintenance pour l'installation du système de détection automatique d'incendie de l'Hôtel de Ville avec SIEMENS pour le contrat n° 940147605. Le montant pour l'année 2018 s'élève à 5 341.60 € HT soit 6 409.92 € TTC.

Le contrat sera reconductible par période d'une année par reconduction expresse.

Marchés publics

MP N° 2018 – 001 : Marché de prestations de services relatif au contrôle périodique réglementaire des installations techniques des bâtiments communaux.

Les critères de jugements des offres sont, par ordre décroissant :

Le prix des prestations : 60%

Valeur technique : 40%

Nous avons reçu les offres de 4 prestataires (BUREAU VERITAS, SOCOTEC, ED-VGP, SPORTEST).

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué de la façon suivante :

Lot 1 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 1 653. 60 € HT

Lot 2 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 447 € HT

Lot 3 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 251. 75 € HT

Lot 4 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 1 206. 15 € HT

Lot 5 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 490. 25 € HT

Lot 6 : à la société SOCOTEC pour un montant de 628. 05 € HT

Lot 7 : à la société ED-VGP pour un montant de 75 € HT

MP N° 2018 – 006 : Accord-cadre de fourniture de matériel de signalisation routière verticale pour la ville de Waziers.

- BC montant minimum : 2 000 €
- BC montant maximum : 8 000 €

Cet accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande passé en application des dispositions des articles 27, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre

Les critères de jugements des offres sont :

- Prix : 40%
- Délais de livraison – Réactivité : 40%
- Certification, homologation, qualité des produits proposés : 20%

Nous avons reçu 1 seule offre :

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société T2E à Saint Laurent Blangy conformément aux tarifs indiqués sur le BPU.

MP n° 2018 – 007 : Marché de prestations de services relatif à la location de véhicules pour les ALSH et séjours de vacances 2018.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres sont :

Le prix des prestations : 100%

Nous avons reçu 2 offres (DLM et France CAR)

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société DLM à Lille.

MP n° 2018 – 008 : Marché de services pour les prestations de feux d'artifice.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Ce marché est un marché alloti.

Lot 1 : Prestation pour le 13 juillet 2018

Lot 2 : Prestation du 22 décembre 2018 « La descente du Père Noël »

Les critères de jugements des offres :

Valeur techniques (mémoire technique détaillant les projets de tableaux, leur contenu de produits et calibres des bombes, le tout imagé) : 35 %

Prix des prestations : 35 %

Qualités esthétiques (originalité des bandes sonores) : 30%

Nous avons reçu 1 offre.

Les 2 lots sont attribués à la société REGIES FETES à Harnes pour un montant global de 12 800 € TTC + option assurance annulation pour ces 2 lots 896,00 € TTC

MP 2018 - 012 : Marché de services pour la location d'un véhicule frigorifique pour la fête de la Gaillette.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Le prix constituait l'unique critère de sélection.

Nous avons reçu 3 offres (PETIT FORESTIER LOCATION, CLOVIS LOCATION et VIA LOCATION).

Le marché est attribué à la société PETIT FORESTIER LOCATION à Lomme pour un montant de 418.60 € HT soit 502.32 € TTC.

Questions diverses

Monsieur le Président :

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Desmons :

J'en ai deux très concrètes sur les marchés.

Le marché 2014-027 en août 2014 pour le Waziérois qui était a priori parti pour 4 ans, est ce que nous allons bientôt avoir un retour ?

Monsieur le Président :

Oui. Il est mis en ligne ou sous peu, j'ai vu le DCE il y a 48h.

Monsieur Desmons :

Et la deuxième question, on a vu apparaître territoire à énergie positive pour la croissance verte du ministère de l'environnement à l'entrée de la ville. Alors juste confirmer, est ce qu'il vient par rapport à l'opération des 500 000 € obtenus en 2015.

Monsieur le Président :

Oui, les 100 000 €, c'est cela.

Monsieur Desmons :

Y a-t-il d'autres engagements ou projets ?

Monsieur le Président :

Pour l'instant nous n'avons pas d'autres horizons là-dessus, on y travaille mais on n'a pas de choses concrètes.

La séance en levée.